AB/CKS BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2021- PRES/PM/MATD/ MINEFID portant révision des listes électorales biométriques

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu V la Constitution :

Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement :

Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 1021 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°014-2001/AN du 3 janvier 2001 portant Code discreta ensemble ses modificatifs;

Vu la loi n°10-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel; ou 13/10/2014

Vu le décret n°2019-0317/PRES/PM/MATIC du 18 avril 2019 portant organisation du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale;

Vu le décret n°2021-0789/PRES/PM/MATD du 26 juillet 2021 portant nomination de commissaires à la Commission électorale nationale indépendante;

Vu le décret n°2021-0809/PRES du 02 août 2021 portant nomination du Président de la Commission électorale nationale indépendante;

Vu le décret n°2021-0810/PRES du 02 août 2021 portant nomination des viceprésidents de la Commission électorale nationale indépendante;

Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 octobre 2021;

DECRETE

- <u>Article 1</u>: Il est organisé sur toute l'étendue du territoire national, une opération de révision des listes électorales biométriques.
- Article 2: L'opération de révision des listes électorales est effectuée par la Commission électorale nationale indépendante et se déroule du 14 novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Article 3: Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 octobre 2021

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Pengdwendé Clément SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Lassant KABORE